

## EMPLOYEUR DE CHOIX

*Sont admissibles les entreprises qui font preuve de créativité et d'ouverture dans leurs pratiques RH afin de répondre aux besoins de la main-d'œuvre, favorisant ainsi la création et le maintien d'emplois de qualité dans Mékinac.*

### CRITÈRES ET PONDÉRATION

CRITÈRES	PONDÉRATION
Qualité de la gestion des ressources humaines (GRH)	20 %
Innovation – élément distinctif en matière de GRH	40 %
Conciliation Travail – Vie personnelle	30 %
Valeurs de l'entreprise et implication sociale	10 %

**NOTE :** Toute l'information contenue dans ce cahier de mise en candidature pourra être rendue publique, à l'exception de l'information fournie dans la section « Qualité de la gestion financière » qui sera traitée de manière strictement confidentielle.

#### Qualité de la gestion des ressources humaines 20 %

#### 1. COMMENT ASSUREZ-VOUS UNE BONNE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ? (PROGRAMME D'ASSURANCE COLLECTIVE, CONCILIATION TRAVAIL/FAMILLE, PRIME AU RENDEMENT, ETC.)? QUELS ÉLÉMENTS VOUS DISTINGUENT?

**Cochez le ou les éléments dont vous connaissez l'existence au sein de votre organisation :**

- Politique d'accueil et d'intégration
- Manuel de l'employé et autres politiques de l'entreprise
- Description de tâches détaillées et actuelles
- Évaluation du rendement
- Plan de formation annuel (incluant le jumelage)
- Comité social formel ou non (organisation d'activités sportives, fêtes, etc.)
- Structure de rémunération globale (équitable, concurrentielle)
- Programme d'assurance collective et autres avantages sociaux
- Bonification à la performance / Prime de rendement
- Programme d'aide aux employés (PAE)
- Autres, spécifiez :

Innovation 40 %

- 2. QUELLES DÉMARCHES AVEZ-VOUS INITIÉES POUR ASSURER LE MAINTIEN ET LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE VOS EMPLOYÉS?**

- 3. QUELLES STRATÉGIES AVEZ-VOUS DÉVELOPPÉ POUR VALORISER VOTRE MARQUE EMPLOYEUR?**

- 4. AVEZ-VOUS EFFECTUÉ DES CHANGEMENTS ET/OU AMÉLIORATIONS, AU COURS DE LA DERNIÈRE ANNÉE, QUI A EU UN IMPACT SUR VOTRE MAIN-D'ŒUVRE?**

Conciliation travail – vie personnelle 30 %

**5. DÉCRIEZ LES MESURES MISES EN PLACE QUI FAVORISE LA CONCILIATION TRAVAIL ET VIE PERSONNELLE?**

**Cochez le ou les éléments dont vous connaissez l'existence au sein de votre organisation :**

- Horaires flexibles (plages obligatoires de travail, souplesse de l'heure d'arrivée et de départ)
- Aménagement du temps de travail (banque de temps, semaine comprimée, morcellement des semaines de vacances, etc.)
- Horaire de travail réduit (ex. : possibilité de faire du télétravail, temps partiel)
- Banque de journées de congé mobile pour obligations familiales, personnelles et autres
- Services en entreprise pour concilier le travail et la vie personnelle (ex. : gym, garderie)
- Autres, spécifiez :

Valeurs de l'entreprise et implication sociale 10 %

**6. DÉCRIEZ LES VALEURS ET IMPLICATIONS SOCIALES DE L'ENTREPRISE**

**Cochez le ou les éléments dont vous connaissez l'existence au sein de votre organisation :**

- Préoccupation à l'égard de la santé et de la sécurité au travail
- Préoccupation à l'égard de l'environnement
- Endossement d'une cause sociale (ex. : Opération Enfant Soleil)
- Implication bénévole dans la collectivité (C.A. d'entreprises, Fondation, etc.)
- Contribution financière ou sous forme de service à un événement ou un organisme
- Autres, spécifiez :